MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA COHESION SOCIALE
****
REGION DU CENTRE-NORD
****
REGION DE L'EST

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice
****

Visa CF n° 024 du 17/01/2019

Arrêté conjoint n° 2019-019-023/MATDC/RCNR/ REST portant création, composition et fonctionnement du Comité Local de l'Eau (CLE) « FAGA PKTYMB KOOM»

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DU CENTRE-NORD

****

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE L'EST

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la loi n°002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;

Vu la loi n° 13/2001/AN du 02 juillet 2001 portant création de treize (13) Régions ;

Vu la loi n°055-2004/AN du 11 décembre 2004 portant code général des collectivités aux Burkina Faso, ensemble ses modifications et textes d'application ;

Vu le décret n° 2003-220/PRES/PM/MAHRH du 06 mai 2003 portant approbation du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) ;

Vu le décret n° 2003-265/PRES/PM/MAHRH du 09 juin 2003 portant détermination des bassins et sous bassin hydrographique ;

Vu L'arrêté conjoint n°2012-109/MAH/MEF du 30 octobre 2012 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public/Agence de l'Eau du Liptako ;

Vu le décret n°2012-056/PRES/PM/MAH/MEF/MATDS du 02 février 2012 portant détermination des espaces de compétence des structures de gestion des ressources en eau ;

Vu le décret n°2016-550/PRES/PM/MATDSI du 22 juin 2016, portant nomination de Gouverneurs de Région ;

Vu le décret n°2014-678/PRES/PM /MEF du 01 Août 2014 portant statut général des Groupements d'Intérêt Public (GIP) ;

Vu le décret 2016-878 PRES/PM/MATDSI /MINEFID du 14 septembre 2016 portant organisation administrative du territoire et attribution des chefs de circonscriptions administratives au Burkina Faso

ARRÊTENT

CHAPITRE I : DE LA CREATION

Article 1 : Création

Il est créé au sein de l'Agence de l'Eau du Liptako (AEL) une instance locale de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs concernés au niveau local, pour la gestion des ressources en eau, dénommé Comité Local de l'Eau « FAGA PKTYMB KOOM » en abrégé « CLE FAGA PKTYMB KOOM ».

Le CLE « FAGA PKTYMB KOOM » étant une instance locale de l'AEL, il n'a pas de ce fait de personnalité juridique.

Article 2 : du Siège

Le siège social du CLE est situé à Tougouri et peut être transféré dans toute autre localités des communes concernées.

Article 3 : de la Constitution

Le CLE « FAGA PKTYMB KOOM » est constitué pour une durée illimitée.

Article 4 : de l'Espace territorial du CLE

L'espace territorial du CLE qui s'étend partiellement dans les communes de Pissila, Kaya, Tougouri, Yalgo, Manni et Boala conformément au Schéma de couverture spatiale, correspond au sous bassin versant « FAGA PKTYMB KOOM ».

L'espace de compétence du CLE « FAGA PKTYMB KOOM » correspond au ressort territorial ci-après :

REGION	PROVINCE	COMMUNE	LOCALITE	LONGITUDE	LATITUDE
Est	GNAGNA	MANI	Fouadé	-0.320771	13.269628
Est	GNAGNA	MANI	Obadé	-0.333043	13.273561
Est	GNAGNA	MANI	Nakouri	-0.323674	13.275881
Est	GNAGNA	MANI	Bantouankpéra	-0.174165	13.282908
Est	GNAGNA	MANI	Komona	-0.312437	13.286601
Est	GNAGNA	MANI	Lampiadi	-0.310462	13.29017
Est	GNAGNA	MANI	Tambiri	-0.327966	13.290572
Est	GNAGNA	MANI	Liougou	-0.30519	13.291331
Est	GNAGNA	MANI	Pougdiari	-0.243767	13.291686
Est	GNAGNA	MANI	Tambidi	-0.285288	13.292903
Est	GNAGNA	MANI	Dakiri	-0.259599	13.293357
Est	GNAGNA	MANI	Siédougou	-0.210635	13.301675
Est	GNAGNA	MANI	Lipaka	-0.317973	13.307409
Est	GNAGNA	MANI	Nagbingou	-0.276704	13.312806
Est	GNAGNA	MANI	Lahama	-0.295999	13.315862
Est	GNAGNA	MANI	Gongorgou	-0.190483	13.318123
Est	GNAGNA	MANI	Tanfouri	-0.22268	13.344098
Est	GNAGNA	MANI	Tambifoagou	-0.308088	13.352638
Centre Nord	NAMENTENGA	BOALA	Siodogo	-0.682399	13.009556
Centre Nord	NAMENTENGA	BOALA	Yalga	-0.665134	13.018754
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Tilga-Bangré	-0.592802	13.053162
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Zorgo	-0.660758	13.053239
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Tilga	-0.596216	13.109014
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Ambkaongo	-0.503265	13.119175
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Dawirba	-0.637588	13.131904
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Kalitaguen	-0.54097	13.134937
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Dabonsomnoré	-0.478935	13.13819
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Règtenga	-0.431613	13.159088
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Ouagamsé	-0.409869	13.161977
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Nioundougou	-0.464373	13.169178
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Nassobgué	-0.501982	13.170788
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Alfiré	-0.625158	13.218846
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Taonsogo	-0.640601	13.229687
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Namassa	-0.413072	13.231453
Centre Nord	NAMENTENG	TOUGOURI	Toyogoden	-0.358581	13.232008

	A				
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Yaloré	-0.432535	13.238765
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Nabélen	-0.383993	13.240639
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Boulhiba	-0.448547	13.244867
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Zomnoogo-Bangré	-0.456423	13.249235
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Paspanga	-0.443649	13.256029
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Sagouèm	-0.515542	13.256479
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Satambila	-0.375305	13.261896
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Ouattigué	-0.479174	13.28034
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Taonsogo	-0.46361	13.286201
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Naré	-0.641202	13.286359
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Doumissibanko	-0.420546	13.300535
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Piliga	-0.571285	13.306629
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Konbanguimbédo	-0.615374	13.313096
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Tougouri	-0.516852	13.317233
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Yoada	-0.573155	13.328303
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Gompélogo	-0.324323	13.329551
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Naré-Yarsé	-0.66486	13.347064
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Bagmaskierga	-0.310804	13.358216
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Pèlga	-0.615455	13.387905
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Tafogo	-0.54133	13.415224
Centre Nord	NAMENTENGA	TOUGOURI	Bolé	-0.56863	13.424052
Centre Nord	NAMENTENGA	YALGO			
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Issaogo	-0.749108	13.024677
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Wendboulgou	-0.821895	13.037817
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Tébéré	-0.713064	13.05
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Wapassi	-0.78005	13.054934
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Tibtenga	-0.810939	13.086663
Centre Nord	SANMATENG	PISSILA	Poulallé	-0.850415	13.093642

	A				
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Doungou-Nabitenga	-0.781604	13.100591
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Kogwédogo	-0.708411	13.101585
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Niangden	-0.84303	13.117321
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Roumba-Mossi	-0.826919	13.120866
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Nionko	-0.877614	13.127642
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Téren-Mossi	-0.774444	13.129545
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Roumba-Yarsé	-0.835119	13.130051
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Touroum	-0.794929	13.132904
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Tambdogo	-0.731013	13.13707
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Barlé	-0.800521	13.138163
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Tallé-Mossi	-0.886212	13.152337
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Lilbouré	-0.911383	13.152566
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Tibi-Yarsé	-0.879696	13.15786
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Téren-Peulh	-0.730487	13.159209
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Pissila	-0.825142	13.163348
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Sirgou	-0.768229	13.163712
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Banguissom	-0.77912	13.165868
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Koalma	-0.916636	13.167952
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Ouidlao	-0.789101	13.176822
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Nongtenga	-0.932968	13.177448
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Dawaka	-0.878916	13.185448
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Kodogo	-0.890444	13.189374
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Noaka	-0.939476	13.190303
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Tiou-Saanben	-0.864974	13.191684
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Zaren-Mossi	-0.91441	13.196174
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Zaren-Peulh	-0.902861	13.197734
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Karka	-0.746691	13.200507
Centre Nord	SANMATENG	PISSILA	Tiou-Poéssé	-0.855008	13.206174

	A				
Centre Nord	SANMATENGA	KAYA	Sanrgo-Peulh	-0.979128	13.207783
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Tikato	-0.833133	13.208564
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Douaga	-0.720187	13.211316
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Solomnoré	-0.807909	13.231686
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Souli-Peulh	-0.886929	13.233811
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Ouanobian	-0.730826	13.244787
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Banguissi	-0.680229	13.248498
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Saanben-Nabitenga	-0.889873	13.249165
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Ipala	-0.901821	13.249805
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Wèdga	-0.927534	13.250392
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Firka	-0.769701	13.251737
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Tallé-Peulh	-0.743075	13.26657
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Roféněga	-0.941695	13.269563
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Nanga	-0.993893	13.282726
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Palségué	-0.86885	13.283182
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Ouazindi	-0.853092	13.283928
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Gomnaoré	-0.892169	13.286489
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Talwéoguen	-0.845288	13.30667
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Goèya	-0.828425	13.307024
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Kiemna-Yarsé	-0.80302	13.313313
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Tiamana	-0.85987	13.314851
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Doundougou	-0.768487	13.317467
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Kénéga	-0.800971	13.320034
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Téré	-0.822056	13.322472
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Dibga	-0.694956	13.324978
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Dibilou	-0.938898	13.33292
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Guibiga	-0.726317	13.339272
Centre Nord	SANMATENG	PISSILA	Bollé	-0.747268	13.369474

	A				
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Ouintokoulga	-0.794764	13.369805
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Dabourkou	-0.753456	13.376801
Centre Nord	SANMATENGA	PISSILA	Ouintokoulga	-0.786275	13.383646

CHAPITRE II : DE LA COMPOSITION DU CLE

Article 5 : **des membres**

Les membres du **CLE** « FAGA PKTYMB KOOM » sont les représentants des trois collèges d'acteurs et des personnes morales relevant de son espace de compétence dont les activités ont des impacts sur les ressources en eau.

Ces acteurs sont les membres provenant :

- de l'administration déconcentrée de l'Etat ;
- des collectivités territoriales (les communes) ;
- des usagers de l'Eau, des organisations socio-professionnelles et de la société civile.

Article 6 : Composition des membres de l'Administration de l'Etat

L'administration est représentée par les circonscriptions administratives du niveau province (Haut-Commissariat) et département (préfectures), les services techniques provinciaux et départementaux sous tutelle en charge de la gestion des ressources en eau et des secteurs connexes (eau, agriculture, environnement, ressources animales et halieutiques) et les services de santé ainsi que de sécurité.

Tableau : Collège des membres représentant l'administration déconcentrée de l'Etat siégeant au sein de l'Assemblée Générale sont :

Structure	Personne morale	Localités	Nombre
Haut-Commissariat de la Gnagna	Haut-Commissaire	Bogandé	1
Direction provinciale de l'Eau et de l'Assainissement de la Gnagna	Directeur Provincial	Bogandé	1
Préfecture	Préfet	Manni	1
Service Environnement, Economie Verte et Changement Climatique	Chef de service	Manni	1
Préfecture	Préfet	Yalgo	1

Zone d'Appui Technique de l'Agriculture (ZATA) de Yalgo	Chef de Zone	Yalgo	1
Poste Vétérinaire élevage	Chef de poste	Yalgo	1
Préfecture	Préfet	Tougouri	1
Zone d'Appui Technique de l'Agriculture (ZATA) de Tougouri	Chef de zone	Tougouri	1
Service Environnement, Economie Verte et Changement Climatique	Chef de Service	Tougouri	1
Poste Vétérinaire élevage	Chef de poste	Tougouri	1
Préfecture	Préfet	Boala	1
Unité d'Appui Technique (UAT) /Zaongo	Chef d'Unité	Boala	1
Service Environnement, Economie Verte et Changement Climatique	Chef de Service	Boala	1
Haut-Commissariat de Namentenga	Haut-Commissaire	Boulsa	1
Préfecture	Préfet	Pissila	1
Service Environnement, Economie Verte et Changement Climatique	Chef de Service	Pissila	1
ZAT Agriculture	Chef de zone	Pissila	1
ZAT Elevage	Chef de Zone	Pissila	1
Préfecture	Préfet	Kaya	1
Direction provinciale de l'Eau et de l'Assainissement du Namentenga	Directrice Provinciale	Boulsa	1
Haut-Commissariat du Sanmatenga	Haut-Commissaire	Kaya	1
Total Administration			**23**

<u>Article 7</u> : Composition des membres des Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont représentées par la mairie, les points focaux AEP/A et les CVD des communes et certains villages concernés.

Tableau : Collège des membres représentant les collectivités territoriales siégeant au sein de l'Assemblée Générale sont :

Structure	Personne morale	Localités	Nombre
Commune de Manni	Maire	Manni	1
Commune de Manni	Point Focal AEPA	Manni	1
Commune de Kaya	2éme Adjoint au Maire	Kaya	1
Commune de Kaya	Point Focal AEPA	Kaya	1
Commune de Yalgo	Point Focal AEPA	Yalgo	1
Commune de Yalgo	1ère Adjointe au Maire	Yalgo	1
Commune de Tougouri	Point Focal AEPA	Tougouri	1
Commune de Tougouri	2ème Adjoint au Maire	Tougouri	1
Commune de Tougouri	Président CVD	Tougouri	1
Commune de Pissila	Maire	Pissila	1
Commune de Pissila	Point Focal AEPA	Pissila	1
Commune de Pissila	Président CVD	Pissila	1
Commune de Pissila	Président CVD	Pissila	1
Commune de Boala	1er Adjoint	Boala	1
Commune de Boala	Point Focal AEPA	Boala	1
Total Collectivité locale			**15**

<u>Article 8</u>: Composition des membres des Usagers et organisations de la société civile

Sont représentés, les organisations professionnelles des agriculteurs, des éleveurs, celles des acteurs de l'environnement, les Associations et/ou Comités d'Usagers d'Eau (AUE/CUE)) et les chefs coutumiers et religieux des villages concernés

Tableau : Collège des membres représentant des usagers siégeant au sein de l'Assemblée Générale sont :

Structure	Personne morale	Localités	Nombre
SCOOP Environnement Sougr Nooma-Wendé de Kaya	Président	Kaya	1
Représentation de la Chambre Régionale de l'Agriculture (CRA) (Agriculture, Elevage Pêche, Exploitation Forestière) de Manni	Président	Manni	1
Coordinatrice des Femmes Communale de Manni	Présidente	Manni	1
Représentation de la Chambre Régionale de l'Agriculture (CRA) (Agriculture, Elevage Pêche, Exploitation Forestière) de Manni	Présidente	Manni	1
Coopérative de Transformation des Produits Forestiers Non Ligneux de Manni	Président	Manni	1
Coopérative de Transformation des Produits Forestiers Non Ligneux de Kaya	Président	Kaya	1
Représentation de la Chambre Régionale de l'Agriculture (CRA) (Agriculture, Elevage Pêche, Exploitation Forestière) de Pissila	Président	Pissila	1
Représentation de la Chambre Régionale de l'Agriculture (CRA) (Agriculture, Elevage Pêche, Exploitation Forestière) de Pissila	Président	Pissila	1
Représentation de la Chambre Régionale de l'Agriculture (CRA) (Agriculture, Elevage Pêche, Exploitation Forestière) de Pissila	Président	Pissila	1
Représentation de la Chambre Régionale de l'Agriculture (CRA) (Agriculture, Elevage Pêche, Exploitation Forestière) de Pissila	Président	Pissila	1

Comité d'usagers de l'Eau (CUE) de Pissila	Président	Pissila	1
Comité d'usagers de l'Eau (CUE) de Pissila	Président	Pissila	1
Coordination des femmes de Pissila	Présidente	Pissila	1
Coopérative de Transformation des Produits Forestiers Non Ligneux de Pissila	Président	Pissila	1
Représentant des Coutumiers de Pissila	Président	Pissila	1
Représentant des Coutumiers de Tougouri	Président	Tougouri	1
Coordination des femmes de Tougouri	Présidente	Tougouri	1
Représentation de la Chambre Régionale de l'Agriculture (CRA) (Agriculture, Elevage Pêche, Exploitation Forestière) de Tougouri	Président	Tougouri	1
Association d'usagers de l'Eau de Tougouri	Président	Tougouri	1
Coopérative de Transformation des Produits Forestiers Non Ligneux de Tougouri	Présidente	Tougouri	1
Représentation de la Chambre Régionale de l'Agriculture (CRA) (Agriculture, Elevage Pêche, Exploitation Forestière) de Tougouri	Président	Tougouri	1
Représentation de la Chambre Régionale de l'Agriculture (CRA) (Agriculture, Elevage Pêche, Exploitation Forestière) de Tougouri	Président	Tougouri	1
Communauté Religieuse de Tougouri	Présidente	Tougouri	1
Total usagers			**23**

Article 9 :

Le **CLE « FAGA PKTYMB KOOM »** peut faire appel à toute autre personne morale de son espace de compétence dont la participation est jugée nécessaire sur décision de l'Assemblée Générale.

CHAPITRE III : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 10 : Organisation

Le **CLE « FAGA PKTYMB KOOM »** est organisé comme suit :

- une Assemblée Générale,
- un Bureau Exécutif ;
- une Cellule de contrôle ;
- des sections.

Article 11 : Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est formée par l'ensemble des membres du CLE et se réunit deux fois par an en session ordinaire sur convocation de son Président.

Elle peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son Président ou à la demande de la majorité simple de ses membres, ou encore à la demande de la cellule de contrôle.

Article 12 : Convocation des réunions de l'AG

L'Assemblée Générale du CLE est dirigée par le Président.

Elle se réunit deux fois par an en session ordinaire à la convocation de son président.

Elle peut se réunir en session extraordinaire chaque fois que de besoin soit à la demande du Président du CLE, soit à la demande de la majorité simple de ses membres.

L'Assemblée Générale examine et approuve les rapports d'activités et délibère sur les questions inscrites à son ordre du jour.

Article 13 : **Bureau Exécutif**

Le bureau a à sa tête un Président et se réunit une fois tous les trois mois et en cas de besoin sur convocation de son Président.

Article 14 : Cellule de contrôle

La Cellule de Contrôle est un organe autonome composé de trois membres chargés du contrôle de l'action du bureau Exécutif (exécution physique et budgétaire des activités).

Article 15 : Sections

Pour des raisons de fonctionnalité, d'opérationnalité et de dynamisme, le CLE peut mettre en place des sections. Ces sections sont mises en place chaque fois que de besoin à la demande de la majorité des membres de l'Assemblée Générale soit à la demande du président du CLE.

Article 16 : Relations entre le CLE et l'Agence de l'Eau du Liptako

Le CLE étant une instance locale de l'Agence de l'Eau du Liptako, il se doit de :

- Rendre compte de toutes les activités menées sur son espace,
- Exécuter les programmes et plans annuels d'investissement soumis conformément au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- Faire les comptes rendus sous formes de rapports Techniques et financiers divers suivant des échéances et des modalités à préciser.

Article 17 : Dispositions finales

Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fada N'Gourma, le 20 MAI 2019

Le Gouverneur de la Région de l'Est

BURKINA FASO Le Gouverneur RÉGION DE L'EST

Colonel-Major Ousmane TRAORE

Officier de l'Ordre de National

Kaya, le 21 MAI 2019

Le Gouverneur de la Région du Centre-Nord

BURKINA FASO Le Gouverneur Région du Centre - Nord

Nandy SOME/DIALLO

Administrateur Civil

Officier de l'Ordre de l'Etalon

Ampliations :

-MATDC
-MEA
-AEL
- CLE
-structures concernées